
EN TEMPS RÉEL

Association pour le débat et la recherche

les cahiers

La question noire en France

Géraldine Faes & Stephen Smith

En Temps Réel est heureux de publier cette importante contribution à la compréhension d'un sujet majeur de notre temps. Un prochain cahier viendra compléter et élargir la réflexion sur ces thèmes, en présentant le premier bilan que tire Louis Schweitzer de son action comme président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

Le Conseil constitutionnel a admis les tests ADN et rejeté les statistiques ethniques : conclusion inattendue du long et vif débat qui a entouré la nouvelle Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, adoptée le 23 octobre 2007 (Décision du Conseil constitutionnel, n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007). Cette loi et les discussions qui l'ont entourée révèlent à quel point la « question noire » est devenue en quelques années un sujet social et politique majeur en France. Les termes de ce débat ne sont pas ceux qu'avait mis en avant depuis plusieurs décennies l'extrême-droite incarnée politiquement par le Front national ; ils posent, de manière nouvelle, des questions qui s'efforcent d'établir un lien avec l'histoire de l'esclavage ou des colonies ; ils s'inscrivent dans un contexte social où la réalité et la perception des noirs dans la société française ont profondément évolué.

Le cahier de Géraldine Faes et Stephen Smith retrace l'histoire récente de la question noire en France ; il permet d'en comprendre les profondes modifications au cours du temps et conduit, en conclusion, à aborder différemment le débat sur la discrimination positive et les statistiques ethniques. C'est à partir de leur analyse de l'évolution de la situation des noirs en France, et de ses déterminants économiques, démographiques, sociaux, que Faes et Smith prennent ainsi position pour une approche qui combine, sur des territoires identifiés, des moyens multiples d'action publique (le « clustering »), plutôt que de retenir un « ciblage » ethnique. A sa manière, le Conseil constitutionnel leur a donné raison.

Géraldine Faes est journaliste. Elle est notamment co-auteur, avec Stephen Smith, de *Noirs et Français* (Panama, 2006 et Hachette, collection Pluriel, 2007).

Stephen W. Smith est professeur à l'université de Duke, aux Etats-Unis, après avoir été longtemps responsable de la rubrique *Afrique* d'abord à *Libération* puis au *Monde*. Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages parus en France, chez Calmann-Lévy, dont *Ces Messieurs Afrique* (1992 et 1997) et *Comment la France a perdu l'Afrique* (2005), écrits en collaboration avec Antoine Glaser, *Oufkir, un destin marocain* (1999) et *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt* (2003, Prix France Télévision).

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction	5
Histoire de la présence noire en France	6
- 1914-1940 : une métropole « négrophile »	6
- 1940-1963 : « Le Mamadou » balayeur et content de l'être	7
- 1963-1986 : deux grandes vagues de migration	7
- 1986-1998 : la France noire, une réalité hétérogène	8
L'émergence de la France noire	10
- la revendication mémorielle	10
- la bataille de la visibilité	10
- la tentation de la rupture	11
- le problème de la représentativité	12
En guise de conclusion	14
- A la question noire, quelles réponses ?	

RESUME

La « France noire » est un fait postcolonial *et* un effet de la mondialisation. *Stricto sensu*, elle existe depuis la départementalisation des « vieilles » colonies antillaises en 1946 (1). Mais ce n'est que bien plus tard que deux vagues de migration l'ont fait naître sur le sol métropolitain : à partir de 1963, à l'incitation de l'Etat français, entre 700.000 et un million d'Antillais viennent vivre et travailler dans l'Hexagone ; à partir de 1973, à la faveur d'une prime postcoloniale (l'exemption de visa jusqu'en 1986), l'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne prend le relais de la venue massive antérieure de Maghrébins que le gouvernement français tente de stopper après le premier choc pétrolier qui marque la fin des Trente Glorieuses. Dans les années 1990, ce sont les enfants de ces migrants – d'un côté les « négropolitains » antillais *et*, de l'autre, la seconde génération des immigrés africains – qui font la jonction entre noir *et* français, en même temps qu'ils rompent le lien entre la citoyenneté française *et* tout présupposé racial. La France blanche dans son ensemble, *et* non seulement le législateur, peine à tirer toutes les conséquences de cette nouvelle donne qui remet en question l'universalisme normatif de tradition républicaine.

La France noire demeure traversée par les logiques contradictoires de ses racines *et* de ses itinéraires (« *roots vs. route* » dans la terminologie de Paul Gilroy). Dans les faits, les racines *et* la trajectoire respectives des Antillais *et* des Français d'origine africaine divergent considérablement, quant elles ne sont pas conflictuelles comme, par exemple, au sujet de la traite négrière ; cependant, dans les consciences, ces différences s'effacent sous la pression d'un racisme qui constitue le fond commun d'expériences quotidiennes, notamment dans les « cités » : les Français noirs s'y découvrent une identité victimaire en partage – *et*, par la suite, souvent aussi des racines communes imaginées, tel que le berceau de la civilisation « kémité » qu'eût été l'Egypte ancienne. Ce racisme en miroir, en réaction aux discriminations subies, renforce à son tour l'exclusion en l'intériorisant *et* en donnant lieu à des dérives communautaires. Des deux côtés, dans une France divisée en Noirs *et* Blancs, l'impact d'une crise économique durable – sur deux générations – est ainsi nié au bénéfice de pseudo-explications mélancoliques. Dans ce contexte, le danger devient grand que le remède se révèle aussi nocif que le mal : par l'effet pervers d'une « naturalisation », en ciblant non pas des comportements d'exclusion mais le stigma qui « colle à la peau » des victimes, la nouvelle lutte anti-raciste accrédite la pertinence de la race.

La France noire n'a pour l'instant qu'une très faible capacité organisationnelle. De son côté, la France blanche éprouve – tardivement – des états d'âme au sujet de sa politique de « présence » dans l'Afrique subsaharienne pendant la Guerre froide ; elle se fait peur à l'idée d'un retour de bâton post-colonial sur son sol. L'effet conjugué d'une militance balbutiante, d'un côté, *et*, de l'autre, d'une mauvaise conscience crépusculaire explique l'actuelle cooptation hâtive de porte-parole qui ne représentent qu'eux-mêmes : dans un scénario rappelant fâcheusement la colonisation, la puissance blanche aspire de « faux chefs » à des fins de « pacification ». A court terme, la France noire se reconnaît peut-être dans les nouveaux visages d'un establishment trop longtemps monocore. Mais, à plus long terme, va-t-elle se sentir représentée par eux ?

INTRODUCTION

Les Noirs de France et les « Beurs » en rêvaient, Nicolas Sarkozy l'a fait. Le 18 mai 2007, l'élu gaulliste a composé un gouvernement qui ressemble à la France en en portant les couleurs, avec Rama Yade, née en 1976 au Sénégal, au secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, Rachida Dati au ministère de la Justice et Fadela Amara comme secrétaire d'Etat à la Politique de la ville. On n'avait pas connu pareille ouverture raciale depuis... la fin de la période coloniale, une époque qui compta, outre un président du Sénat guyanais, quatre ministres africains dont Félix Houphouët-Boigny, à deux reprises ministre d'Etat et, en 1958, ministre de la Santé (2).

En 2007, la campagne électorale n'a pourtant accordé que peu de place aux problèmes spécifiques des Français d'origine étrangère. Aucun lobby, aucune association, aucune personnalité n'a pu y faire entendre des revendications particulières ni vraiment pesé sur le verdict des urnes. Candidate investie par le Mouvement radical de gauche en 2002, la députée de Guyane Christiane Taubira n'était cette fois pas dans la course, et nulle autre personnalité noire n'avait relevé le défi, l'humoriste Dieudonné ayant achevé de se disqualifier en se rapprochant de Jean-Marie Le Pen, après avoir échoué à rassembler les 500 signatures requises pour entrer en lice. L'ouverture a donc été concédée par le haut, sous forme de cooptation, plutôt que d'être arrachée par la base.

En même temps, la France comblait ainsi un retard significatif, tant à l'égard de pays en situation de « post-colonialité » comparable – comme par exemple la Grande Bretagne – que par rapport aux manifestations d'une France noire déjà existante depuis longtemps mais guère prise en considération. Voilà, en effet, une dizaine d'années que la France noire, auparavant « invisible », se révélait de manière sporadique, présentant tour à tour un visage convivial ou menaçant, incarnant alternativement le succès des valeurs égalitaristes du creuset républicain ou l'échec du modèle français d'intégration. L'été 1998 fut ainsi, dans la foulée de la victoire des Bleus à la Coupe du monde de football, celui de la France « Black-blanc-beur ». Les images d'une nation multicolore fraternisant autour du drapeau pour fêter une équipe « Benetton » semblaient exprimer l'avènement d'une ère nouvelle, celui « d'une France plurielle qui gagne ». Mais le rêve fut de courte durée. Signe parmi tant d'autres de la permanence d'un malaise profond, les compétitions de football étaient, six mois plus tard, suspendues en Seine Saint-Denis pour cause de violences répétées dans et autour des stades.

C'est, entre autres, l'amertume des espérances déçues de cette France « Black-blanc-beur » qui explose le 27 octobre 2005. Cette nuit-là, et pendant un mois, l'embrasement de violences urbaines dont l'étincelle était la mort de deux mineurs, électrocutés à Clichy-sous-Bois alors qu'ils fuyaient la police, suscite une terminologie officielle inédite : les émeutiers sont qualifiés par les forces de l'ordre de « *groupes ethniquement homogènes* », une expression que la presse populaire traduira rapidement par « *bandes noires* ». Dans les médias internationaux, sans plus de nuances pour les raisons sociales et territoriales qui sous-tendaient, aussi, cette rage de destruction, des « *émeutes raciales* » sonnaient le glas d'une exception culturelle française : l'absence de « question noire », si prégnante dans l'univers anglo-saxon et, notamment, aux Etats-Unis.

Deux ans plus tard, entre juillet et septembre 2007, des affrontements spectaculaires opposent, Gare du Nord à Paris, des groupes de jeunes noirs dont un rapport des Renseignements généraux souligne, outre leur usage fréquent d'armes de guerres, qu'ils « *ont la particularité d'instaurer une violence tribale ne donnant lieu à aucune concession* », avec

« un rejet violent et total des institutions » et « un total détachement quant à la gravité de l'acte commis ». L'élan de 1998 retombé, l'absence de changement dans la société française, en dépit de ses mutations profondes, semble ainsi susciter deux dynamiques opposées : une partie des citoyens noirs se retranche dans sa zone de relégation, l'érigant en fief communautaire interdit d'accès aux « blancs » ; une autre fait appel à la République pour créer les conditions d'une sortie du « ghetto ».

La « question noire » en France est ainsi un sujet à éclipses, une matière à polémique, investie de fausses certitudes et de vrais doutes. L'appellation est en elle-même une troncation historique, un raccourci commode pour évoquer, pêle-mêle, un passé ambigu et un présent qui ne l'est pas moins, la place accordée par la République à ses citoyens noirs et les enjeux de société complexes qui se rattachent à leur présence au sein de la Nation. Pour en prendre la mesure, une première partie retracera la genèse de la France noire, la migration antillaise vers la métropole à partir de 1963 et l'immigration depuis l'Afrique subsaharienne qui débutera dix ans plus tard. Une seconde partie détaillera la structuration organisationnelle de la France noire, à l'intérieur et en dehors du cadre républicain, les poussées revendicatives et les flambées de violences, l'émergence de leaders en quête de représentativité et leur cooptation sélective par l'establishment au sens large. Enfin, les problématiques nées de la mise en cause du récit national et du « modèle français » d'intégration, ainsi que la pertinence d'une « discrimination positive », seront abordées en conclusion.

HISTOIRE DE LA PRÉSENCE NOIRE EN FRANCE

1914-1940 : une métropole « négrophile »

« Le » Français noir n'existe pas. La couleur de la peau regroupe en effet, de manière trompeuse, des citoyens qui n'ont souvent en commun – outre le regard que les autres portent sur eux – qu'un taux élevé de mélanine. Cependant, dans la durée, le regard des autres est constitutif des tronçons d'une histoire noire collective.

A la fin du XIX^e siècle, alors que le Jardin d'acclimatation à Paris se vante d'accueillir une exhibition de « sauvages », en l'occurrence « un groupe de Nubiens accompagnés d'animaux », l'Empire français distingue trois « types » d'indigènes : le rang A est réservé aux originaires des Antilles, ces vieilles colonies héritées de l'Ancien régime ; le rang B s'applique aux ressortissants de la Guinée et aux quatre communes du Sénégal, premières zones d'implantation françaises sur les côtés africaines ; les autres n'ont aucun rang. Ces « indigènes » sont alors extrêmement peu nombreux à connaître la métropole. En 1926, le ministère des Colonies ne recensera encore – hors troupes coloniales - que 2.580 Noirs dans l'Hexagone, dont 793 étudiants. Parmi eux, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Léon-Gontran Damas, les pionniers de la « négritude », de la revendication d'une fierté noire et d'une quête existentielle. « *Que sommes nous dans ce monde blanc ? Sacré problème* », constate Césaire (3). Jusqu'à la Deuxième guerre mondiale, la France est paradoxalement un empire colonial « négrophile » (le mot est de l'époque), fêtée comme telle par les Noirs américains qui y trouvent refuge. Du masque Baoulé, découvert aux puces par Picasso, à Joséphine Baker, en passant par les bals nègres de la rue Blomet et la folie du Jazz, cet engouement pour le monde noir est d'autant plus enthousiaste que la métropole demeure bien blanche – et son attitude différente en terre coloniale.

1940-1963 : « le Mamadou », balayeur et content de l'être

Déjà auparavant, la « *Force noire* » - le titre d'un livre à succès, publié par le colonel Charles Mangin en 1910 – était venue à la rescousse de la métropole. Pour la Première guerre mondiale, 190.000 soldats originaires de l'Afrique subsaharienne avaient été mobilisés. Bien qu'ils n'eussent pas constitué cette chair à canon maintes fois décrite (4), l'idée d'une « dette de sang » naquit dans les tranchées. Au printemps 1940, la mort de quelque 30.000 « tirailleurs sénégalais » dans la vaine résistance à l'Allemagne la renforce. Enfin, en août 1944, ce sont 92.000 soldats africains - sur 550.000 hommes engagés au total - qui débarquent sur les plages de Provence en chantant : « *Nous sommes venus d'Afrique pour libérer la France* ». Ils ne seront pas payés en retour d'un excès de gratitude. Car si le travail forcé et « l'indigénat » sont abolis en 1946, l'émancipation des colonisés est confisquée dans l'après-guerre, quand elle n'est pas noyée dans le sang comme en Algérie, à Madagascar ou camp militaire de Thiaroye, près de Dakar. Seules la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion accèdent au statut de Départements d'outre-mer, et leurs habitants à celui de Français à part entière, avec les mêmes droits et devoirs que les citoyens de l'Hexagone.

1963-1986 : deux grandes vagues de migration

Comment expliquer, dans le contexte de l'après-guerre, que les Antillais n'affluent pas en métropole, qui est alors à la recherche – selon l'estimation du Haut Comité consultatif de la population et de la famille - de quelque 1,5 million de travailleurs pour compenser la saignée et pour faire face aux impératifs de la reconstruction ? Si la question raciale n'est jamais évoquée officiellement, tout sera fait pour inciter des étrangers blancs plutôt que des compatriotes noirs à s'installer dans l'Hexagone. En 1945, le général de Gaulle évoque la nécessité d'introduire « *de bons éléments d'immigration dans la collectivité française* », sous-entendant sa préférence pour les terres d'immigration, notamment, de l'Europe méridionale. Cependant, la France ne tardera pas à se faire rattraper par son histoire coloniale, d'abord avec l'arrivée d'immigrés maghrébins, avant et après les indépendances en Afrique du Nord. En 1954, l'année de Diên Biên Phû, la population étrangère en France se chiffre à 1.765 000 personnes, dont 79% d'Européens, 12% d'Algériens et 1% d'Africains noirs. En 1962, alors que la population immigrée a fortement augmenté, la part des Algériens – jusqu'à cette date libres de circuler dans cette France à laquelle ils appartiennent officiellement - est déjà montée à 16%, cependant que les Subsahariens ne sont toujours que 4%, essentiellement des Maliens, Sénégalais et Mauritaniens installés à Paris. L'archétype du Noir vivant en France est alors « le Mamadou », un homme seul, employé des voiries parisiennes vivant dans un foyer. Il passe pour « un brave type », content d'être là plutôt que de souffrir famine au Sahel.

Au début des années 1960, le gouvernement prend conscience du paradoxe que constitue l'appel à des migrants étrangers alors qu'il dispose « *d'une véritable réserve antillaise de main d'œuvre* » (5). A cette époque, la France fait face à une forte pénurie de personnel d'exécution dans la fonction publique (en particulier dans le secteur hospitalier) à laquelle ne peuvent accéder – pour cause d'extranéité - les Maghrébins ou Portugais qui continuent d'affluer. Un Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé en 1963, avec pour vocation d'attirer en métropole une main d'œuvre confrontée dans les DOM à un taux élevé de chômage – et exposée aux tentations indépendantistes. Le résultat dépasse toutes les prévisions : de 67.000

en 1968, le nombre des Antillais et Guyanais passera à 350.000 en 1985, installés pour moitié en région parisienne. Ils deviennent le premier visage de la France noire, figures discrètes mais familières de la vie publique, derrière un guichet de la Poste, à la RATP ou dans une salle de soins. En 2000, alors que l'outre-mer français représentait environ 2,5 millions d'habitants, entre 700.000 et un million de citoyens nés dans les Départements et Territoire d'outre-mer (DOM-TOM) résident en métropole. On estimait alors les « négropolitains », leurs enfants nés dans l'Hexagone, à 337.000.

Les Subsahariens n'immigrent massivement que dans les années 1970, après les Trente Glorieuses. En 1973, avec le premier choc pétrolier, la fin du taylorisme industriel et la montée d'un chômage de masse, la France découvre qu'elle compte près de 3,5 millions d'étrangers, dont un tiers d'Algériens ; elle accuse alors une forte poussée de racisme « anti-arabe ». Le 3 juillet 1974, visant surtout l'Algérie, le gouvernement décrète « l'arrêt » de l'immigration de travail, rétablissant l'obligation de visa et de titres de séjour pour certaines nationalités. L'Afrique subsaharienne n'est pas concernée par ces mesures de restriction : ses ressortissants ne se verront imposer l'obtention d'une carte de séjour qu'en 1975, le visa d'entrée ne devenant obligatoire pour eux qu'en 1986. Pour les Noirs d'Afrique, le coup de frein donné à l'immigration maghrébine provoque, au contraire, un effet d'aubaine. Cependant, comme ils bénéficient de la liberté de circulation (la non possession d'une carte de séjour n'entravant en rien des allers-retours « touristiques »), rares sont ceux qui s'installent définitivement dans l'Hexagone, *a fortiori* avec leurs familles. Ils préfèrent alterner de longs séjours en France puis en Afrique, un système de noria qui implique parfois d'autres membres de la famille – des « cousins » - qui prennent le relais. Selon une étude de l'INSEE publiée en 2005, si les trois quarts des migrants d'Afrique noire sont arrivés après 1976, un quart d'entre eux séjournent en France depuis moins de dix ans.

1986-1998 : la France noire, une réalité hétérogène

Jusqu'au milieu des années 1980, la société demeure ainsi focalisée sur la question « beur », l'intégration difficile des enfants de l'immigration maghrébine. Le Noir reste largement invisible, ou forcément « sympa », « bon noceur » et « bon enfant » : le saxophoniste Manu Dibango, les chanteurs Salif Keita, Mory Kanté, Alpha Blondy ou le tennisman Yannick Noah, vainqueur de Roland Garros en 1983, sont les figures de proue de cette image d'Épinal d'une France « black », joyeuse et sans complexe.

Le réveil est violent. En 1986, deux mesures sonnent le glas de l'exception coloniale pour les ressortissants d'Afrique noire. Pendant l'été, sous couvert de lutte anti-terroriste, les autorités françaises normalisent ou banalisent – c'est selon - leurs relations consulaires avec leurs anciennes colonies, en instaurant l'obligation de visa pour les anciens sujets coloniaux désirant se rendre en France. En octobre, cette décision se double d'un renvoi sans ménagement, quand le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua fait expulser par charter 101 Maliens en situation irrégulière. Le résultat de cette politique de fermeture des frontières est largement contre-productif : puisqu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir revenir en quittant le sol français, les travailleurs africains s'y installent pour de bon. Et puisqu'ils n'ont pas d'autre solution pour revoir leur famille, ils tentent de la faire venir au titre du regroupement familial. En devenant ainsi visible, au début des années 1990, l'immigration subsaharienne suscite pour la première fois un sentiment de rejet. La figure du frugal « Mamadou » cède la place à celle, autrement plus ambivalente, du « Zaïrois faux demandeur d'asile » (6).

La sociologie du migrant subsaharien a, en effet, évolué : ce ne sont plus seulement des paysans sahéliens mandatés par leur village pour « chercher fortune chez le Blanc » mais, de plus en plus, des citadins diplômés d'Afrique centrale, fuyant sans esprit de retour les guerres civiles ou les mauvaises conditions d'exercice de leur profession, qui affluent en France. La fin de la Guerre froide et, de ce fait, de la « rente géopolitique » que l'Afrique avait perçue pour prix de son ralliement n'y est pas pour rien ; en Afrique francophone, en particulier, l'érosion de la tutelle néo-coloniale de Paris suscite des espoirs d'émancipation et de démocratisation qui, vite déçus, nourriront des ressentiments d'autant plus tenaces que les intellectuels africains chercheront refuge, à titre individuel, chez l'ex-colonisateur tenu pour responsable de tous les maux « au pays ». Ce grand écart d'ardents nationalistes, qui seront à la fois abrités et mal à l'aise derrière les lignes ennemies, instillera son venin au leitmotiv de la « Françafrique », l'hydre d'une corruption matérielle et morale dont la mort – heureusement impensable – eût mis ses pourfendeurs devant un choix cornélien : une relative aisance et un avenir pour leurs enfants en France, ou la dignité d'un bâtisseur martyr en Afrique ? L'égué à la seconde génération, ce déchirement intime produira une « double conscience » (Paul Gilroy), celle des bâtisseurs de mémoire en quête de revanche ou de compensation.

Dans les années 1990, le nombre des immigrés d'origine subsaharienne double presque, selon l'INSEE, passant à près de 400.000, pour les trois-quarts d'entre eux installés en région parisienne. Dans la capitale française, des quartiers noirs voient le jour. Quand, le 23 août 1996, des policiers défoncent les portes de l'église Saint-Bernard pour évacuer des familles de « sans-papiers » (l'appellation nouvelle des illégaux qui apparaît alors), l'imposant cortège de solidarité qui défile le lendemain derrière une banderole « *Vive l'Afrique !* » se trompe de combat autant que les agents armés de matraques et de haches. C'est en effet « *Vive les Africains de France !* », sinon « *Vive les Français noirs !* » qu'il eût fallu scander. En 1999, le tiers des quelques 93.289 immigrés d'Afrique noire séjournant légalement en France ont en effet demandé et obtenu leur naturalisation, un taux largement supérieur aux originaires du Maghreb. A la même date, 75% des personnes dont les parents sont des immigrés subsahariens ont moins de 17 ans. Ils sont noirs *et* français.

A la fin des années 1990, la France noire est une réalité hétérogène : Antillais installés dans les années 1960, immigrés subsahariens de première génération, « négropolitains » et jeunes « blacks » nés en France, réfugiés économiques d'Afrique centrale... Ils n'ont ni la même histoire ni le même rapport à la citoyenneté française. L'apparition, au tournant du millénaire, de comportements communautaires ne sera ainsi pas le reflet d'une identité d'enracinement quelconque, mais plutôt une réaction à ce que le dramaturge Jean-Louis Sagot-Duvaurox appelle « la prison de la peau » (7). A force de se heurter à des préjugés racistes, les Noirs de France vont finir par revendiquer « *l'hétérogénéité que confère le corps noir. Tout le fatras des clichés du monde blanc sur les Noirs est endossé, autant que possible retourné positivement, rarement mis en cause sur le fond* ». Ce que le sociologue Vincent Geisser, auteur en 2000 d'une étude de terrain (8), résume en une boutade : « *Si les jeunes Français noirs ou arabes faisaient comme si leur peau ou leurs noms ne charriaient pas la marée des représentations identitaires issues de l'histoire coloniale, qui trouveraient-ils pour les croire ?* ». Autrement dit : il ne suffit pas d'un sursaut volontariste pour effacer l'imaginaire post-colonial qui, littéralement, colle à la peau des ressortissants d'Afrique francophone, que ceux-ci s'y conforment ou non.

L'ÉMERGENCE DE LA FRANCE NOIRE

La revendication mémorielle

Dans un pays frappé de chômage structurel et par les circonstances aggravantes de discriminations raciales, c'est paradoxalement autour des thèmes de l'histoire et de la mémoire que se cristallise la volonté de la France noire d'exister sur la place publique. En mai 1998, un symposium intitulé « *La traite négrière, un crime contre l'humanité ?* » est organisé au siège de l'Unesco à Paris par un Collectif des fils et filles d'Africains déportés (Coffad), qui réclame, dans ses conclusions, « *l'introduction de l'histoire vraie de la traite négrière dans les manuels scolaires* ». Le 23 mai, jour du 150^e anniversaire de l'abolition définitive de l'esclavage en France, quelque 40.000 Noirs défilent à Paris à l'appel de 300 associations antillaises regroupées pour la circonstance dans un comité d'organisation. Leur marche silencieuse de la place de la République à la place de la Nation se déroule dans l'indifférence médiatique, mais les organisateurs ne se trompent pas sur l'ampleur de leur succès. Pour la première fois, dans leurs discours, l'idée de l'émergence d'une « communauté » revient avec insistance. En décembre 1998, la députée guyanaise Christiane Taubira parvient, de haute lutte, à faire enregistrer une loi – finalement adoptée le 10 mai 2001 – qualifiant l'esclavage et le commerce des captifs noirs de « crimes contre l'humanité ». Non concertées, toutes ces initiatives expriment un « besoin de mémoire » qui n'est satisfait ni par les quelque 14.000 travaux consacrés à l'esclavage au cours du XX^e siècle (9), ni dans les manuels scolaires, ni par un geste symbolique de la République (10).

La bataille de la visibilité

Cette même année 1998, l'écrivain d'origine camerounaise Calixthe Beyala fonde un Collectif Égalité, qui ouvre un second front de revendication, celui de la lutte contre « l'invisibilité » des Noirs dans les médias. Composé de personnalités du monde du spectacle, parmi lesquelles Dieudonné et Manu Dibango, le Collectif multiplie les coups d'éclat : poursuites contre le ministère de la Culture pour « *déficit d'image et préjudice moral au peuple noir* », interruption de la cérémonie des César en 2000, harcèlement des responsables de la télévision publique... En février 2001, une première victoire modifie le cahier des charges des chaînes publiques pour les obliger à « *assurer une meilleure représentativité des minorités à la télévision* ». En 1997, le Club Averroès, un groupe de pression plus discret mais pas moins influent que le Collectif, a également été créé pour promouvoir la diversité dans les médias. Il comptera vite 350 membres, dont la moitié de journalistes. Les Noirs finissent par gagner leur place dans la petite lucarne. Sébastien Folin, Audrey Pulvar, Christine Kelly, Lise-Laure Etia, Elizabeth Tchoungui, et, à partir de mars 2006, Harry Roselmack en doublure de PPDA incarnent cette ouverture tardive des médias audiovisuels à la France noire.

Cependant, la lutte pour une meilleure représentation des minorités ne se limite pas à l'accès aux chaînes de télévision. Dans le champ politique, le handicap est plus important encore. En octobre 2004, un militant du Parti socialiste français originaire du Congo-

Kinshasa, Gaspard-Hubert Lonsi Koko, dresse un état des lieux accablant (11) : aux élections cantonales de mars 2004, sur 1.939 conseillers généraux élus, trois ont été issus de l'immigration non européenne, soit 0,15%. ; aux élections régionales, sur 1.719 conseillers couronnés par le suffrage universel, quarante-quatre ont été d'origine non européenne ou d'outre-mer, soit 2,56%. Au total, la France compte cinquante-deux élus issus de l'immigration non européenne sur 3.804, soit 1,36%. Pour le politologue Fred Constant (12), cette sous-représentation s'explique notamment par « *la faible organisation de la population française et étrangère de couleur, extraordinairement éclatée en de multiples associations segmentées et disséminées dans la périphérie des grands centres urbains, qui n'a pas rendu possible l'apparition de leaders représentatifs susceptibles d'offrir aux pouvoirs publics une médiation crédible dans la régulation de certains conflits sociaux.* » Selon lui, « *la mobilisation récente d'une minorité de Français de couleur traduit moins un rejet de l'idéal républicain que la mise en forme ethnique de revendications fondamentalement égalitaristes qui sont restées insatisfaites* ». La formation d'un gouvernement ouvert aux minorités visibles, en mai 2007, apparaît ainsi comme une réponse tardive à la revendication de citoyens en quête de reconnaissance et d'intégration.

La tentation de la rupture

Quand les émeutes urbaines éclatent, en octobre 2005, la France compte plus de 8.000 associations guyano-antillaises et 5.000 associations « afro-françaises ». Un grand nombre d'entre elles ont une vocation purement culturelle, quant elles n'ont pas été créées pour maintenir des liens de solidarité entre ressortissants originaires d'un même village. Les associations et les groupes de pression économique ou politique existent (Africagora, Elite, Diallo Telli, Kléber, ...) mais sont peu influents. Dans ce registre, seul le Club XXI^e siècle, créé en 2004 pour « *montrer par l'exemple que la diversité est une chance pour la France* », tire son épingle du jeu. Rachida Dati est l'un des co-fondateurs de ce cénacle d'environ 300 membres. Rama Yade en assurait la vice-présidence jusqu'à son entrée au gouvernement. Cependant, en 2005, la seule figure dans laquelle se reconnaît une partie de la France noire est celle de l'humoriste Dieudonné. Enfant de la banlieue devenu une vedette du show-biz, militant contre le racisme, star noire tous publics, il fait rêver et il dérange. Ses *one-man-show* décapants affichent complet. Il dérape aussi, et de plus en plus. En décembre 2004, à la fin de son spectacle au Zénith, il fait huer le nom de personnalités juives par une salle comble. A la consternation de ses amis, l'ancien comparse d'Elie Semoun sombre dans un antisémitisme qui, après un « Isra-Heil » lancé à la télévision, atteindra son paroxysme dans le rapprochement avec Jean-Marie Le Pen au cours de la campagne présidentielle 2007.

Alors que l'étoile du comique s'éteint, la peur et l'incompréhension suscitées dans l'opinion publique par les violences de l'automne 2005 servent de tremplin à de nouvelles figures de proue, qui rivalisent pour le poste vacant d'un « représentant des Français noirs ». L'Etat et les médias éprouvent l'urgent besoin de trouver des interlocuteurs. Dans ce jeu de rôles, la « menace » sera incarnée pendant quelques mois par un groupuscule radical, la Tribu Ka. Ce mouvement hostile aux Blancs est l'expression spectaculaire d'un courant minoritaire mais vindicatif, qui se développe depuis les années 1980 autour de quelques tenants de l'afro-centrisme. Leurs maîtres à penser sont l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop et l'universitaire Africain-Américain Molefi Kete Asante : le premier, auteur en 1954 de *Nations nègres et culture*, a tenté de démontrer la part primordiale de la culture négro-africaine dans la civilisation égyptienne pour « *restaurer la conscience historique des peuples africains et*

reconquérir une conscience prométhéenne » ; le second exhorte les Noirs partout dans le monde à « *adopter une pensée nouvelle* » pour surmonter « *leur suicide mental* ».

Leurs disciples estiment que l'histoire de l'Afrique a été victime d'une falsification généralisée, et qu'il convient donc de la réécrire. En France, ils ont leurs propres associations, leurs historiens, leurs librairies, leurs cours d'égyptien ancien, leurs jeunes révoltés aussi. Stellio Gilles Robert Capo Chichi est l'un d'eux. Ce Français d'origine béninoise, né à Strasbourg en 1981, diplômé en droit, adhère avec ferveur à la relecture pharaonique de l'histoire du « peuple noir », au point de se rebaptiser en 2002 Kemi Seba, « l'étoile noire » en égyptien ancien et de fonder le Parti kémite, qui deviendra plus tard la Tribu ka. Pourfendeur de la France « leucoderme » (blanche), il appelle la jeunesse noire à prendre son destin en main, considérant le temps venu de cracher « *à la figure de ce pays esclavagiste* » (13). En 2006, à plusieurs reprises, la Tribu Ka se signale par des actes d'intimidation, minutieusement scénarisés, en particulier contre la communauté juive. Si ces intégristes de la « cause noire » demeurent peu nombreux à passer à l'acte, les idées afrocentristes, en revanche, sont accueillies avec sympathie par une partie non négligeable des Français noirs en quête d'arguments pour valoriser leurs racines, quitte à s'inventer une histoire aux vertus thérapeutiques. Ce qui est d'autant plus tentant que le récit national ne leur offre rien à partager.

Le problème de la représentativité

Dans le giron de la République, deux mouvements s'affrontent avec vigueur pour occuper le champ médiatique et accréditer leur représentativité. Fondée en février 2003 par un Guadeloupéen blanc, Patrick Karam, le Collectif DOM avait pour objectif initial la défense des intérêts matériels des ressortissants d'outre-mer installés en métropole. Congés bonifiés, continuité territoriale, prix plafond des billets d'avion étaient longtemps ses seuls chevaux de bataille. Mais en décembre 2004, le champ d'action du Collectif DOM sort du lobbying en faveurs des « domiens », avec une « *marche des originaires d'outre-mer contre les discriminations* » qui rassemble plus de 5.000 personnes. Puis, au début 2005, poussée par une actualité riche en polémiques à ce sujet, l'organisation entre dans la bataille mémorielle. C'est l'article 4 de la loi du 23 février 2005, disposant que les « *programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* » qui déclenche sa mobilisation (14). Mais l'ire des « domiens » vise également l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau, auteur d'un essai sur les traites négrières (15) passé inaperçu jusqu'à l'obtention, en juin 2005, du Prix du livre d'histoire décerné par le Sénat. A la suite d'une interview de quelques lignes parue dans le JDD, il est reproché à l'historien de « *nier l'abomination de la traite négrière* ». Des poursuites en justice sont initiées contre lui par le Collectif DOM, qui les abandonnera finalement. Un accord négocié en dehors du prétoire fera également avorter le procès engagé contre la société Nutrimaine, propriétaire de la marque déposée *Banania* et du slogan « *Y'a bon* » associé à l'image du tirailleur. L'ensemble est attaqué « *en raison de son caractère raciste, de nature à porter atteinte à la dignité humaine* ». Le rôle au sein du Collectif DOM du responsable de sa commission Culture, le normalien Claude Ribbe, n'est pas pour rien dans ces batailles de l'histoire, qui culminent en décembre 2005, à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la bataille d'Austerlitz, par une charge virulente contre Napoléon, ce « *négrier criminel* » coupable d'avoir rétabli la traite négrière et « *instauré une législation raciale qui annonce les lois de Nuremberg* » (16).

Ainsi présent sur tous les fronts, le lobby antillais met en relief l'absence d'une force de frappe comparable chez les immigrés africains et leurs enfants français. D'autant qu'en novembre 2005, à la lueur des voitures incendiées et des bâtiments de la République réduits en cendre, le Collectif DOM refuse de se poser en représentant d'une « communauté noire » qui, d'après lui, ne correspond à rien. Le 26 novembre 2005, un consultant en pharmacie d'origine béninoise, Patrick Lozès, membre de l'UDF et fondateur, en 2002, d'un Cercle d'action pour la diversité culturelle (CAPDIV), prend la place laissée vacante en portant sur les fonds baptismaux un Conseil représentatif des Noirs de France (CRAN). « *Pourquoi n'aurait-on pas le droit de parler de l'identité noire ?* », demande-t-il à cette occasion. Louis-Georges Tin, le porte-parole et l'un des rares Antillais de la nouvelle association va plus loin : « *Nous sommes là aujourd'hui pour affirmer qu'il y a des populations noires. Nous devons l'assumer pour sortir de la prison d'un double discours. Le discours raciste, que vous connaissez. Et le discours anti-raciste : il n'y a pas de race, donc il n'y a pas de Noirs. Ce discours produit, avec les meilleures intentions du monde, une catastrophe* ».

Au Collectif Dom, on s'indigne de la création d'un « *lobby racial* ». Patrick Karam et Claude Ribbe mettent aussi en doute la représentativité du CRAN. « *C'est une structure pour l'élite parisienne, un instrument légitime pour négocier une place avec les partis* », estime, pour sa part, Christiane Taubira. La marginalité de la France noire au cours de la campagne présidentielle de 2007, dix-huit mois seulement après des émeutes urbaines sans précédent, semble donner raison à ces voix sceptiques. Néanmoins, auto-érigé en porte-parole et défenseur de la France noire, le CRAN devient, progressivement, une figure familière des médias et un interlocuteur attitré des institutions. C'est une enseigne lumineuse qui attire sans qu'on sache ce qu'il y a dans le magasin. L'association se positionne autant sur les problématiques des Français noirs que des Noirs de France, en brouillant la ligne de partage de la nationalité – exactement ce que le CRAN reproche par ailleurs aux chauvinistes blancs qui font l'amalgame entre ethnicité et citoyenneté. Le CRAN – « *puisque'il en faut, du cran* », comme aime à le répéter Patrick Lozès – s'invite pêle-mêle dans des débats sur les statistiques ethniques, la discrimination positive, la définition du mot « colonisation » dans le *Petit Robert*, le relogement, la diffusion de Tintin au Congo ou la pertinence des tests ADN pour le regroupement familial.

Les sujets ne manquent pas, pas plus que les intervenants pour les porter ou les médias pour les accueillir. Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la France noire, républicaine ou autre, s'affirme. Elle a cessé d'être invisible à l'automne 2005. L'une des preuves en est que les ouvrages sur le sujet, inexistant jusqu'en 2006, à l'exception du fulgurant *Je suis noir et je n'aime pas le manioc* de Gaston Kelman (17), se multiplient depuis. Après les travaux de journalistes ou de militants (18), la rentrée 2007 a ainsi vu paraître les essais de deux universitaires analysant – de façon contrastée – la dimension « ethnique » des problèmes politiques et sociaux de la France contemporaine (19). A défaut de préfigurer un nouveau consensus, les thèses exposées là et ailleurs ont le mérite de « faire bouger les lignes » entre la gauche et la droite, entre libérateurs et conservateurs. Après le « fait national » qui a inopinément surgi dans le contre-champ de la mondialisation, l'impensé de la race laboure désormais le champ politique en France.

EN GUISE DE CONCLUSION : A LA « QUESTION NOIRE », QUELLE REPONSES ?

La France noire saute aux yeux dans les villes et même dans les campagnes de l'Hexagone, à l'école aussi bien que sur les lieux de travail. Mais pour être longtemps restée « invisible » dans les enceintes élues, dans les instances dirigeantes des partis politiques, les états-majors des armées, les conseils d'administration, les médias et les citadelles du savoir, ses nouveaux porte-parole réclament un « marqueur ». Le souci légitime de *benchmarks* – de repères fiables pour mesurer les progrès dans le rattrapage – est poussé jusqu'à la valorisation de ce qui, hier encore, était le stigma de la discrimination : la couleur de la peau, la race. L'euphémisme des « statistiques de la diversité » recouvrait potentiellement l'acceptation du comptage ethnique, en vigueur aux Etats-Unis, mais longtemps jugé impensable en France. C'est l'enjeu du débat actuel : les statistiques ethniques sont-elles un outil fondamental dans la lutte contre les discriminations ou une capitulation devant le sectarisme pigmentaire, la défaite du politique devant la hiérarchisation des droits civiques en fonction de la couleur de la peau ?

A l'automne 2007, le problème a été âprement débattu sur la place publique avant d'être récemment tranché par le Conseil constitutionnel. Mais, intégré dans le contexte d'une nouvelle loi sur l'immigration, il a été mal posé. Voici les faits : la Commission nationale information et libertés (CNIL) a rendu un avis favorable, le 16 mai 2007, aux enquêtes sur le « *ressenti des discriminations* », incluant le recueil de données sur l'apparence physique des personnes concernées, dès lors qu'elles sont fondées sur le volontariat et l'anonymat. Or, pour être effective, cette recommandation nécessite la modification des articles 8 et 25 de la loi Informatique et Libertés de 1978. Adopté le 12 septembre 2007 par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, l'amendement 55 d'une nouvelle loi sur l'immigration propose cette modification. Si l'amendement avait été maintenu, la législation aurait été modifiée de façon à permettre la collecte de données sur des "*origines raciales ou ethniques*", ainsi que "*les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration*". Dans sa décision du 15 novembre 2007, le Conseil constitutionnel a décidé que les statistiques ethniques étaient inconstitutionnelles non seulement pour un motif de forme (l'amendement dont est issu l'article 63 en question était dépourvu de tout lien avec la loi déferée qui ne comportait à l'origine que des dispositions liées à l'entrée et au séjour des étrangers en France) mais surtout de fond. Le Conseil constitutionnel a décidé que si les traitements nécessaires à la conduite des études sur la mesure de la diversité des origines peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient reposer sur l'origine ethnique ou la race sans violer le principe énoncé par l'article 1 de la Constitution.

Le CRAN s'était déclaré favorable aux « statistiques de la diversité », à condition qu'elles soient « *auto-déclaratives, anonymes et facultatives, sans constitution de fichiers* » (20). Ce qui rendrait aléatoires les *benchmarks* qui, pourtant, constituent le but déclaré de l'opération. L'association suggère l'emploi d'une « typologie » consacrée par l'usage dans la vie ordinaire, pour distinguer entre « blanc », « noir », « arabo-berbère », « asiatique ». Quid des métis ? « Il importe de prévoir une ou des rubriques concernant les métis », lit-on sur le site du Cran (21). Prenons le mouvement noir au mot et étudions le cas de l'écrivain Daniel Picouly. « Petit gars » de la banlieue, né à Villemomble en 1948, de parents eux-mêmes nés en France d'un père martiniquais et d'une mère métropolitaine, Daniel Picouly a découvert les Antilles à 45 ans. Devrait-il s'auto-déclarer métis parce qu'il a la peau mate, sinon « noir » puisqu'il est perçu par des Antillais comme l'un des leurs ? Ou devrait-il se déclarer « blanc », au risque de passer pour quelqu'un qui renie ses origines ? On mesure les chaussetrappes d'une identification raciale, fût-elle « auto-déclarative ».

Avec la meilleure intention de combattre le racisme, on prend au sérieux la race – qui est pourtant un non sens scientifique. Une fois qu'elle serait introduite, qui pourrait contrôler les usages faits d'une « typologie », qui rappelle du reste de mauvais souvenirs coloniaux ? Comme le prédit le statisticien Stéphane Jugnot, « toute information disponible pour les chercheurs est et sera utilisée. Pour voir, par exemple, si, " *toutes choses égales par ailleurs* ", les "Blancs" sont plus productifs ou si les "Noirs" sont moins disposés aux matières scientifiques. On regardera qui sont les auteurs des violences, sans toujours s'interroger sur les autres facteurs sociaux sous-jacents, mais aussi qui profite des allocations familiales au-delà du quatrième enfant (...) » (22). Aux Etats-Unis, on trouve ainsi, en libre accès sur Internet, les statistiques ethniques de toutes les écoles publiques, les élèves étant classés en « *White non hispanic* », « *Black* », « *Hispanic* », « *Asian* », « *Indian* ». L'outil est largement consulté par les parents au moment des inscriptions, chacun cherchant pour ses enfants, outre le meilleur rendement scolaire, la plus grande proximité communautaire.

On comprend la gêne de chercheurs proches du CRAN, à l'instar de Michel Wieworka, qui s'interroge sur les avantages des statistiques ethniques et redoute « *le triomphe d'une étrange coalition de fait, où se mêlent les pulsions réactionnaires et racistes des uns et les orientations progressistes des autres, ceux qui veulent s'appuyer sur des « statistiques de la diversité » pour mieux combattre les discriminations* » (23). Cet embarras est partagé par le sociologue Didier Fassin qui, tout en déclarant ne pas vouloir renoncer aux « statistiques de la diversité », se demande toutefois si « *au moment de combattre les discriminations, on n'est pas en train d'en valider les catégories* » (24). De toute évidence, les poteaux des buts politiques bougent autant que les *benchmarks* d'une lutte anti-discriminatoire fondée sur la race...

Si l'objectif est la « discrimination positive », c'est-à-dire des mesures *transitoires* pour le redressement des torts ayant désavantagé certaines catégories de la population, il faut des statistiques capables d'indiquer la teneur et l'ampleur des torts subis, ainsi que les progrès enregistrés – aussi pour ne pas transformer la « discrimination positive » en un droit héréditaire, un acquis racial. Créée en décembre 2004, la Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) s'attelle partiellement à cette tâche, sans doute avec des moyens insuffisants. En 2006, selon son rapport d'activité, elle a enregistré 4.058 réclamations contre 1.410 en 2005. La répartition des plaintes s'avère assez stable : les discriminations par origine viennent en tête (35 % en 2006), suivies des discriminations pour raison de santé ou handicap (18,6%), puis pour l'âge (6,19%). Le domaine le plus touché par les discriminations est l'emploi, devant les services publics.

De telles données chiffrées peuvent être complétées, sans recours à l'assignation ou l'auto-assignation d'une « race », par des méthodes de *clustering*, autrement dit par la constitution de faisceaux de données propres à identifier les groupes victimes de discriminations. C'est d'ailleurs, selon la sociologue Milena Doytcheva, ce qui se passe *de facto* dans les banlieues françaises (25), où les aides territoriales sont attribuées après recoupement de données socio-économiques choisies de telle sorte que cela revient, dans les faits, à pratiquer une discrimination positive. Plutôt que de compter les Noirs ou les Asiatiques des écoles de Belleville, il suffit de compter les enfants bénéficiant d'un accès subventionné à la cantine et de prendre en compte le pays de naissance de leurs parents. A partir de là, la controverse sur la « discrimination positive » - ou, c'est selon, « l'action affirmative » - s'éteint d'elle-même : qui, dans une France où toutes sortes d'allocations, de zones prioritaires et de barèmes fiscaux progressifs visent à corriger des handicaps sociaux, s'effaroucherait à l'idée de surmonter les ravages du racisme par des politiques publiques de soutien ?

Enfin, il existe une France une fascination pas toujours très informée pour les Etats-Unis, « la » référence en matière de discrimination positive. Or, l'Amérique ne saurait servir à l'Hexagone ni de modèle ni de repoussoir dans le traitement de la « question noire », les trajectoires historiques des deux pays n'étant tout simplement pas comparables. Aux Etats-Unis, après « l'institution particulière » que fut l'esclavage, puis la ségrégation post-esclavagiste du type « Jim Crow » et, enfin, le ghettoïsation dans les grandes villes du Nord, les Noirs y ont seulement obtenu le droit civique fondamental – le droit de vote - en 1964. Depuis, sur fond d'un quadruplement de la population carcérale, la prison est devenu un nouveau « ghetto » pour les Noirs américains qui, malgré un taux de criminalité globalement constant depuis le milieu des années 1960, ont sept fois plus de chances qu'un concitoyen blanc de se retrouver derrière les barreaux (26). Bref, le racisme ayant été la loi du pays, il est logique qu'aux Etats-Unis, la discrimination soit aussi combattue par des mesures législatives. En revanche, en France, un racisme sociétal, peut-être d'autant plus pernicieux qu'il est diffus, demande à être révélé, et effacé, comme le message subliminal d'une discrimination qui ne dit pas son nom.

Au demeurant, le bilan de *l'affirmative action* aux Etats-Unis est mitigé. Si cette politique a permis l'apparition d'une masse critique de Noirs à tous les niveaux de la société, une Condoleezza Rice et un Colin Powell ne doivent pas faire oublier que les Noirs américains, soit 12 pour cent de la population, n'occupaient en 2002 que 2 pour cent des mandats électifs (27) – par rapport à 1,36 pour cent en France en 2004, avant même le moindre effort de promotion dans l'Hexagone (28). Plus important encore : *l'affirmative action* a « racialisé » la société américaine en attribuant à chaque individu une assignation identitaire fondée sur la couleur de la peau. Or, la liberté individuelle porte aussi « sur le droit de sortir de sa sous-culture sans crainte (29) ». Pour éviter le recours à la race et, partant, l'enfermement identitaire, la discrimination positive « à la française » devrait alors être définie comme une préférence accordée aux membres d'un groupe pour compenser les torts que le racisme porte à celui-ci. Cela aurait plusieurs avantages : la préférence reste passagère, puisque liée à des préjugés qui ont une histoire, donc un début et une fin ; de ce fait, le groupe ciblé n'est pas pérenne, pas plus que le stigma n'est considéré héréditaire ; enfin, les bénéficiaires de la préférence ne sont pas définis par la couleur de leur peau mais par un tort subi, ce qui laisse chacun libre de s'en estimer victime. En somme, de la même façon que des politiques publiques favorisent des citoyens en situation de précarité sociale, qui sont « exclus » de la pleine jouissance de leur appartenance à la communauté nationale, elles accorderaient des avantages aux citoyens identifiés par des méthodes de clustering comme victimes d'une exclusion que ces politiques combattent sans en partager le présupposé fondamental, à savoir la notion de « race ».

En France, le travail de mémoire pour cerner l'historicité – le début et la possible fin du racisme - s'inscrit dans la « post-colonialité », bien que la recomposition identitaire de la Nation française soit aussi une conséquence de la mondialisation. Dans ce double champ de tensions, où l'ancien « sujet » colonial et le migrant devenu compatriote se confondent souvent, la France reconfigure actuellement sa citoyenneté. Celle-ci ne sera pas forcément moins universaliste que par le passé : car les « citoyens à trait d'union » – les Franco-Ivoiriens, Franco-Camerounais au même titre que, par exemple, les Franco-Allemands ou Franco-Américains – auront simplement des atomes crochus avec la planète telle qu'elle est, et non plus telle que la « mission civilisatrice » à la française aurait voulu qu'elle soit. De cette différence, la France devrait pouvoir faire son deuil.

- (1) On pourrait faire remonter la « France noire » aussi à l'histoire coloniale en Afrique et, notamment, à l'octroi de la citoyenneté française aux habitants des Quatre Communes au Sénégal, en 1916. Jouissant déjà d'un statut particulier depuis le début de la colonisation, les habitants de Saint-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar se virent alors reconnaître la nationalité française de plein exercice – mais l'expérience fut éphémère, à l'instar du rêve d'une « plus grande France » sans discrimination raciale.
 - (2) Sous la V^e République, une seule personnalité d'origine africaine, Kofi Yamgnane, a fait partie d'un gouvernement. Il a occupé, de 1991 à 1993, le poste de secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'Intégration. Quatre Antillais se sont vus, tour à tour, concédés des maroquins : Roger Bambuck (secrétariat à la Jeunesse et aux Sports de 1988 à 1991) Lucette Michaux-Chevry (Francophonie en 1986, puis Action humanitaire de 1993 à 1995), Margie Sudre (Francophonie de 1995 à 1997), Léon Bertrand (ministre délégué au Tourisme de 2002 à 2006).
 - (3) Aimé Césaire, *Nègre je suis, nègre je resterai, entretiens avec Françoise Vergès*, Albin Michel, Paris, 2005, p.23
 - (4) Sur un total de 8.400.000 soldats, côté français, les « tirailleurs » constituaient environ 2%. Parmi eux, il y eut 34.000 morts et disparus, soit 2,5% des pertes globales, qui furent de 1.350.000. Cf. Faes/Smith, *Noirs et Français !*, op. cit., p. 63.
 - (5) Cité dans : Pascal Blanchard, Eric Deroo, Gilles Manceron, *Le Paris Noir*, Hazan, Paris, 2001, p. 159
 - (6) Philippe Dewitte, « La présence africaine en France », dans : Jean-Luc Richard (dossier réalisé par), *Les immigrés dans la société française*, La Documentation française, Paris, 2005, p.38
 - (7) Jean-Louis Sagot-Duvaurox, *On ne naît pas Noir, on le devient*, Paris, Albin Michel, 2004
 - (8) Vincent Geisser, « Citoyenneté, localité et ethnicité, nouveau triptyque identitaire chez les jeunes français ? Enquête sur les lycéens marseillais », dans : Rémy Leveau, *De la citoyenneté locale*, Ifri/La documentation française, Paris, 2003, pp. 15-33
 - (9) Selon un recensement, publié en 1999, de l'historien américain Joseph Miller.
 - (10) Au terme de plusieurs années de réflexions et de débats, un premier pas sera franchi avec l'instauration par Jacques Chirac, le 10 mai 2006, d'une Journée annuelle de commémoration de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.
 - (11) Conférence sur « Les discriminations dans les partis politiques français », 21 octobre 2004
 - (12) Fred Constant, lors d'une réunion du CAPDIV en février 2005.
 - (13) Tract diffusé par la Tribu Ka, le 8 octobre 2005.
 - (14) Le 25 janvier 2006, Jacques Chirac sonnera la retraite lui-même en saisissant le Conseil constitutionnel afin de faire « déclasser » la disposition controversée.
 - (15) Oliver Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Gallimard, Paris, 2004.
 - (16) Claude Ribbe, *Le crime de Napoléon*, Editions Privé, Paris, 2005
 - (17) Gaston Kelman, *Je suis noir et je n'aime pas le manioc*, Editions Max Milo, Paris 2003
 - (18) Dans l'ordre de parution : Géraldine Faes, Stephen Smith : *Noirs et Français !*, op. cit. ; Rame Yade-Zimet, *Noirs de France*, Calmann-Lévy, Paris, 2006 ; Patrick Lozès, *Nous les Noirs de France*, Danger public, Paris, 2007.
 - (19) Robert Castel, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Seuil (La République des idées), 2007 ; Milena Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, Paris, 2007.
 - (20) Communiqué du CRAN du 17 septembre 2007.
 - (21) Site du Cran : questions-réponses sur les statistiques de la diversité ».
 - (22) Tribune libre dans *Le Monde* du 31 octobre 2007
 - (23) Tribune libre dans *Le Monde* du 5 octobre 2007. –
 - (24) Tribune libre dans *Le Monde* du 6 octobre 2007.
 - (25) Milena Doytcheva, « Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville », La Découverte, Paris, 2007.
- Loïc Wacquant, *De l'esclavage à l'incarcération de masse. Notes pour repenser la « question noire » aux Etats-Unis*, dans : Patrick Weil et Stéphanne Dufoix (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, PUF, Paris, 2005, p. 258 et p. 267
- (26) Katherine Tate, *Black Faces in the Mirror. African Americans and Their Representatives in the U.S. Congress*, Princeton University Press, Princeton, 2003, pp. 162-164
 - (27) Gaspard-Hubert Lonsi Koko, *Un nouvel élan socialiste*, L'Harmattan, Paris, 2005
 - (28) Sleeper, liberal racism. How fixating on race subverts the american dream, 2002, p.13